



18) 4. Mémoires de prisonniers

L'histoire de la prison Saint-Michel s'écrit aussi grâce aux personnes qui ont séjourné entre ses murs, témoins de leur souffrance et de celle de leurs camarades. Sans eux, il serait impossible de saisir aujourd'hui l'atmosphère de la prison, les drames et les douleurs qui s'y sont noués. Ces témoignages sont donc précieux car ils viennent non seulement de celles et ceux qui ont survécu à la répression mais aussi de celles et ceux dont la vie s'est arrêtée derrière les barreaux de Saint-Michel. Ils prennent également tout leur sens quand on considère que ces personnes ordinaires, considérées comme des criminels par leurs ennemis, se retrouvent du jour au lendemain en prison, dans un environnement totalement inconnu.

Derniers mots des condamnés

François Verdier. Le chef de la Résistance passe près de trois semaines à Saint-Michel, période durant laquelle il a écrit plusieurs mots illustrés de petits dessins. Ces lettres, le plus souvent adressées à son épouse (Verdier ignore qu'elle est elle-même arrêtée et détenue), témoignent de l'angoisse, de la tension et de l'ignorance dans laquelle il vit alors. Elles ont été confiées après-guerre par le père de François Verdier au régisseur de leur propriété à Saint-Orens-de-Gameville.

« 23 janvier : Toujours sous la menace, je vis au secret des jours insensés. Votre précieux souvenir me tient lieu de tout. S'il m'arrive un malheur, pardon maman, pardon Mimie, confiez-vous à des amis sûrs, à des gens éprouvés. Maître Mercadier vous aiderait. Je vous aime mes chères chéries. Maman, fais une vraie femme de Mimie. »

Lettres de condamnés. C'est la dernière faveur faite aux prisonniers condamnés à mort. Cette dernière lettre ne parvient aux proches que quelques jours voire quelques semaines après l'exécution. Son contenu est, en effet, soumis à la censure. Plusieurs lettres de résistants fusillés à Saint-Michel sont connues aujourd'hui. Toutes traduisent l'immense courage, l'absence de regrets, le sacrifice pour la France et l'étonnante sérénité de ces hommes face à la mort.

« Toulouse, le 18 avril 1944. Très chers parents, cette lettre va vous causer une très grosse peine, car c'est malheureusement la dernière que je vais vous écrire. En effet, quand vous la recevrez, je ne serai plus de ce monde, puisque demain matin, je serai fusillé par les troupes allemandes. [...] ». **Charles Boizard (1922-1944).**

« Nous avons fait un excellent repas, le dernier, tous les neufs, en bons camarades et en bons Français. Personne ne s'est plaint. Nous avons accepté notre sort avec courage... Je suis prêt à affronter la mort. J'ai fait mon examen de conscience, je meurs en bon Français, je me suis montré toujours attaché à ma France, si belle et que j'aime tant. [...] ». **Paul Mathou (1923-1944).**

« [...] Adieu, parents adorés. Je meurs content et fier, sans pleurer, sans gémir, car je vais retrouver les héros innombrables de la libération. [...] Je meurs la tête haute, comme un humble artisan de la Libération. Louis, ton fils adoré ». **Louis Sabatier (1924-1944).**

Les témoignages après-guerre

À la libération. Un des derniers prisonniers de Saint-Michel raconte sa détention dans un aticle publié dans La République le 21 août 1944, soit deux jours après la libération de Toulouse. Dans « Souvenirs de Saint-Michel », il décrit la journée du détenu, la soupe, la « toilette » ; il évoque la faim, les interrogatoires de la Gestapo, etc.

« [...] Conduit sans autres explications à la prison Saint-Michel, je retrouvai dans une cellule quelques maquisards de mon genre entourés de quelques délinquants sans activité bien définie, mais tous enfermés par les boches sous l'étiquette générale de terroristes. [...] Cette maigre soupe, nous l'avons regrettée et désirée ardemment pendant trois jours car pendant trois jours, elle nous fut refusée à la suite d'une punition infligée par un gardien plus hargneux que les autres ».

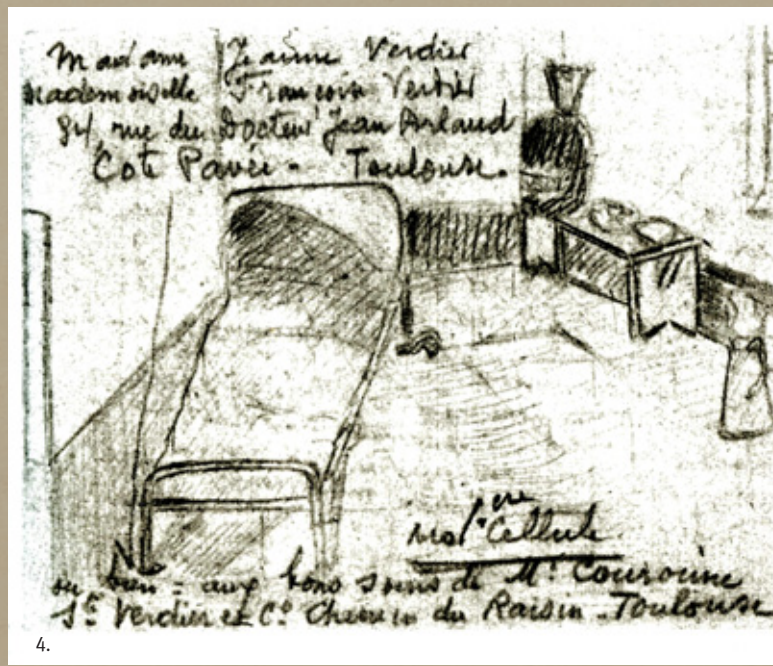
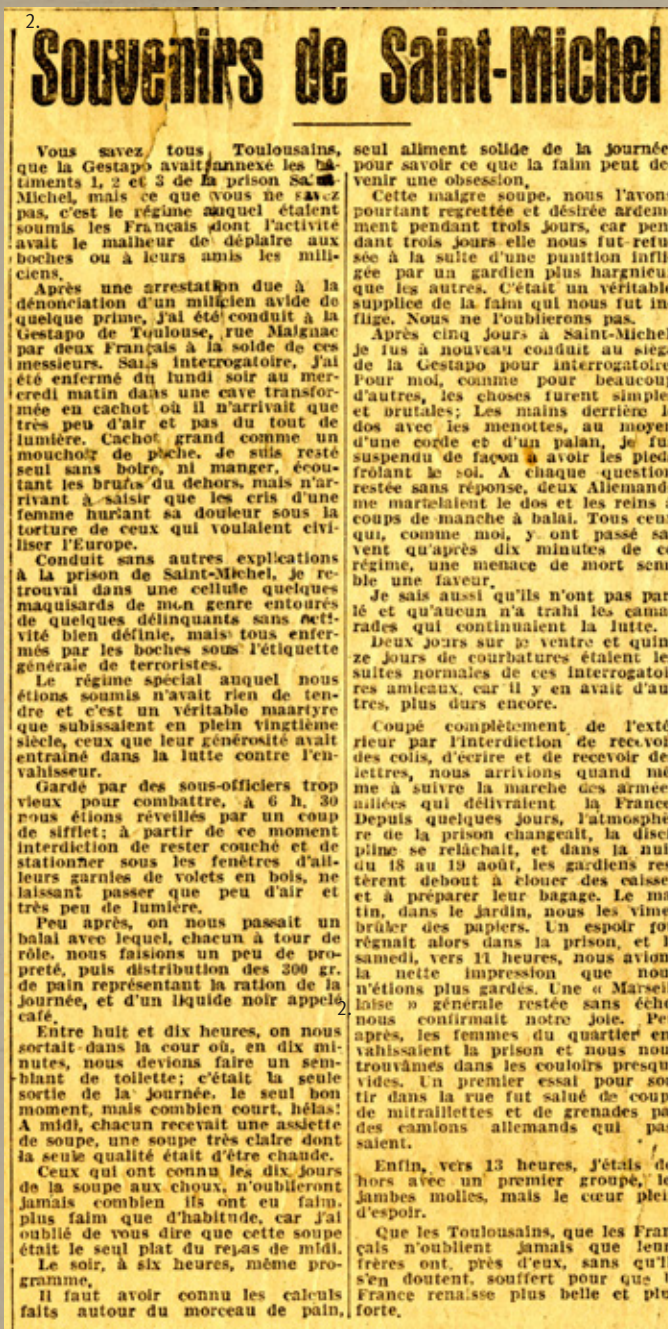


1. **Louis Sabatier** est membre des FTPF (Franc-Tireur Partisans Français). Arrêté à Montauban le 3 février 1944 par la police française, il est ensuite livré à la Gestapo. Il est accusé d'avoir tué un policier. Condamné à mort par la cour martiale de Toulouse, il est fusillé par la Milice.

2. « **Souvenirs de Saint-Michel** », La République, 21 août 1944.

3. **Conchita Grangé épouse Ramos** est née le 6 août 1925 à Torre de Capdella (Espagne) mais a été élevée en France. Elle entre en résistance en 1943 et devient agent de liaison en Ariège pour quatre maquis entre la France et l'Espagne. Elle est arrêtée le 24 mai 1944 par la Milice et interrogée par la Gestapo de Foix. Conchita est par la suite incarcérée à Toulouse à la prison Saint-Michel. Mi-juin 1944, elle est transférée, comme toutes les autres femmes de la prison, à la caserne Compans-Caffarelli. Elle est déportée depuis Toulouse par le convoi du « Train fantôme » en juillet 1944 au camp de concentration de Ravensbrück. Conchita est libérée début mai 1945.

4. Un des derniers courriers écrits par **François Verdier** à sa femme, peu avant son exécution.



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE
51, Rue de Boulainvilliers PARIS (XVI^e)
Tél. : JAS 10-53 Tél. : AUT. 51-15

N° **6.855**

NOM et Prénoms **DAURIAC Sylvain**
Né le **4 Juillet 1894**
A **Aurignac Hte Garonne**
Profession **Caissier Principal**
Domicile **10 Rue Caraman Tse**
Qualité **Déporté**
Paris, le **14 JUIN 1945** 194

Le Secrétaire général :
Le Titulaire :



5. Carte de membre de la FNDIR appartenant à **Sylvain Dauriac**. Ses différents lieux de détention y sont consignés.

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

ORGANISME DE RÉSISTANCE
auquel a appartenu le Titulaire :
Brutus Nane CAS
Pseudonyme : **DORGERES**

INTERNEMENT

Entrées	Sorties	Lieux
4-3-44	27-3-44	St Michel
7-3-44	1-4-44	Compiègne

DÉPORTATION

Arrivées	Départs	Lieux
30.11.44	10.1.45	Auschwitz
1.10.44	8.1.45	Buchenwald
11.1.45	15.1.45	Flossenbourg

MATRICULE : **185880.90801**

Libéré le **26-4-45** à **Regensburg**
par : **les Américains**
Carte Rapatrié N° **1665670**

5.

6. Déposition de René Auriol
du 21 décembre 1949. Archives
« KDS de Toulouse », Commission
d'enquête des crimes de guerre.

6.

2.622/5

cinquante Sept Janvier

ACQUIN André Inspecteur de Police Judiciaire à la 3ème Brigade Régionale de P.J.

21 Décembre 1949

c/les K.D.S. de délivrée par Monsieur LAVEISSIERE, Juge d'Instruction TOULOUSE, Inc lps de au Tribunal militaire de BORDEAUX Crises de guerre.

M. AURIOL René, 49 ans, commerçant, dt 6 rue Raymond IV à TOULOUSE

Monsieur AURIOL René, 49 ans, commerçant, demeurant 6 rue Raymond IV à TOULOUSE.

J'ai été arrêté par la Gestapo de TOULOUSE le 25 Novembre 1943 à mon kiosque de confiserie 2 Boulevard de Strasbourg à TOULOUSE. Il était environ 18 heures lorsque 3 membres de la Gestapo en civil se sont présentés et ils m'ont amené dans une voiture Citroën traction avant. J'ai été arrêté seul. Ces individus m'ont amené directement rue Maignac. Ils m'ont présenté à un officier Allemand qui m'a fait savoir que j'étais accusé d'espionnage. Avec l'aide de deux autres militaires, il a procédé à mon interrogatoire après m'avoir fait placer face au nt de la pièce. A chaque question qu'il me posait, comme je répondais par la négative, il me poussait violemment m'obligeant à donner des coups de tête

.../...

.../... contre la cloison. L'interrogatoire a duré environ 1 heure. la suite, j'ai été descendu dans un cachot situé au sous-sol d bâtiment. Environ 1 heure après, j'ai été conduit à la prison Saint-Michel.

J'ai été interrogé à nouveau 3 fois à la prison, une première fois seul, une seconde avec des camarades et une dernière fois avec le dénommé Fred Simon de son vrai nom IKESON qui nous avait dénoncé. Au cours du premier interrogatoire, j'ai été frappé à la tête très violemment.

Je suis resté environ 3 mois en cellule à Saint-Michel et au début de Février 1945, j'ai été transféré à COMPIEGNE où je suis resté environ 25 jours. De là, j'ai été dirigé sur HANSTHAUSEN. Je suis resté dans ce camp jusqu'au 6 Juin et l'on m'a amené au camp KLAGENFURT où il y avait une école de S.S. 15 jours avant la libération j'ai été amené en ROUGERLAVIE au camp de LOIT-PASS où j'ai été libéré par des partisans Yougoslaves. J'ai été rapatrié en France le 9 Juin 1945 par les Américains.

En Allemagne je n'ai plus été interrogé et je n'ai jamais été jugé tant en France qu'en Allemagne par aucun Tribunal Allemand ou Français.

Pendant toute ma déportation, j'ai été employé à des travaux forcés et j'ai été très maltraité, souvent frappé à des coups de schlague.

Je n'ai aucune incapacité de travail.

Je dois vous signaler que au cours de notre détention j'ai vu des camarades tués par des S.S. pour mauvais rendement de travail ou pour indiscipline.

Lecture faite, persiste et signe.

L'Inspecteur de Police Judiciaire

49 ans, commerçant, demeurant 6 rue Raymond IV à TOULOUSE

Au retour des camps. Sylvain Dauriac, déporté à Auschwitz puis à Buchenwald en avril 1944, rentre à Toulouse en mai 1945. Voilà neuf mois que la France est libre. Il raconte dans plusieurs articles publiés dans la presse locale son parcours de prisonnier puis de déporté.

« [...] Dix minutes plus tard, la grande porte de la prison se refermait derrière nous. Après avoir suivi l'interminable couloir qui conduit au quartier II, je fus poussé dans une grande cellule commune [...]. Nous venions d'échanger quelques paroles lorsqu'on vint nous chercher pour accomplir les formalités d'écrou. On nous dépouille de tous les objets se trouvant dans nos poches : tabac, porte-monnaie, etc ».

Un témoignage oral : Conchita Ramos. Conchita n'a que 18 ans au moment de son arrestation. Son passage d'une quinzaine de jours à la prison Saint-Michel a été un vrai choc pour elle. Conchita a été particulièrement marquée par les blessures de ses camarades à leur retour d'un interrogatoire de la Gestapo...

« [...] À Toulouse, dans le bâtiment pour les femmes, on était six dans des cellules prévues pour deux. Une ou deux des femmes qui étaient avec moi étaient plus âgées. C'est là que j'ai vu, en allant aux lavabos qui étaient au bout de la galerie, revenir des femmes qui avaient été torturées par la Gestapo. Je vous prie de croire que j'ai commencé à avoir moins de courage car les coups de fouets que j'avais reçus [à la Gestapo de Foix] n'étaient rien à côté de ce que j'ai vu. À une fille, on lui avait enlevé l'œil ; une autre, on lui avait arraché les ongles ; une autre femme, on lui avait brûlé la plante des pieds pour la faire parler. »

Les auditions de la Commission d'enquête des crimes de guerre

La Commission d'enquête des crimes de guerre. Le 14 octobre 1944, le Gouvernement Provisoire de la République Française crée la « délégation régionale du service de recherches de crimes de guerre ennemis », dépendant du ministère de la Justice. Cette Commission cherche à établir tous les manquements aux lois de la guerre qui ont eu lieu durant l'occupation en France. Le but est de trouver et poursuivre les responsables des crimes de guerre. Le gouvernement provisoire veut établir avec cette Commission un bilan rigoureux et irréfutable des atrocités commises par l'ennemi nazi.

Les témoins racontent. Dans les années d'après-guerre, les enquêteurs de la Commission interrogent sur Toulouse près de 450 témoins qui ont été arrêtés et interrogés par la Gestapo. Grâce à leur déposition, on comprend aujourd'hui le fonctionnement de ces interrogatoires, leur violence mais aussi les transferts entre la rue Maignac et la prison, les durées d'emprisonnement. Quasiment aucun de ces résistants ou résistantes n'ont été jugés. Beaucoup ont pourtant été punis en étant déportés. Ces témoins racontent donc les sévices endurés et l'impunité totale avec laquelle les nazis ont agi.